



EUROPEAN COMMISSION
DIRECTORATE-GENERAL FOR MARITIME AFFAIRS AND FISHERIES

The Director-General

Brussels,
MARE/C1/ri/js/Ares(2020)

Mr E. Brouckaert
NWWAC Chairman
c/o Bord Iascaigh Mhara
Crofton Road
Dun Laoghaire
Ireland
nwwac@bim.ie

Cher Monsieur Brouckaert,

Merci pour votre lettre. En ce qui concerne la fixation des TAC, nous sommes conscients que depuis plusieurs années déjà, le CIEM prend en compte les données de captures de la mer d'Irlande dans l'élaboration de son avis de capture pour plusieurs stocks de la mer Celtique, notamment la morue. La question de la connectivité des stocks en mer d'Irlande est complexe. À cette fin, la DG MARE a commandé un projet sur le marquage de la morue en 2015, via l'Agence exécutive pour les petites et moyennes entreprises (EASME), qui a contribué à la science sur ce sujet.

Nous sommes actuellement impliqués dans des négociations avec le Royaume-Uni sur son retrait de l'Union européenne, de sorte que d'autres clarifications sur l'avenir de la fixation des TAC pour cette région suivront une fois ces négociations conclues.

Permettez-moi de vous assurer, vous et vos membres, que ce sujet est important pour la gestion durable des stocks à l'avenir.

Merci encore pour votre correspondance à ce sujet. Si vous avez d'autres questions sur cette réponse, veuillez contacter ma collègue Mme Pascale Colson (pascale.colson@ec.europa.eu ; +32.2.295.62.73).

Cordialement,

Charlina VITCHEVA
Directeur général